



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 84461

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur le rapport d'information sur professions juridiques réglementées. Il propose de supprimer la possibilité pour les notaires d'habiliter des clerks à recevoir les actes ; prévoir une période transitoire permettant aux anciens clerks habilités satisfaisant à un dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) et sous condition d'un diplôme suffisant en droit, d'accéder aux fonctions de notaire. Il souhaiterait connaître son avis sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84461

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5142

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)